

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL 2025-2026

Extrait du procès-verbal de la réunion virtuelle du Comité de Parents
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
tenue le 26 mars 2026, à 19 heures 15, sur Teams

8. CONSULTATIONS

8.1. MODIFICATIONS A LA POLITIQUE DU SERVICE DE GARDE ET DE SURVEILLANCE DES DINEURS (retour : 23 mars 2026)

8.1.2. Résolution

(CP/26-03/03)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA25/26-12-031 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 9 décembre 2025, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité consultatif de gestion, du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou aux prises avec des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, du syndicat SEPB et des deux associations AMDES et AQCS;

ATTENDU la Politique du service de garde et de service de surveillance des dineurs adoptée par la résolution CC01/02-02-185;

ATTENDU les modifications apportées au Règlement sur les services de garde en milieu scolaire et les nouvelles obligations qui en découlent;

ATTENDU l'adoption de la nouvelle convention collective du SEPB;

ATTENDU, en conséquence, la nécessité de réviser la Politique;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources éducatives et de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité des services éducatifs;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 10 décembre 2025 au 27 mars 2026;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et émettre leurs commentaires et recommandations;

IL EST PROPOSÉ par madame Lyne Beauchamp et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter les modifications à la Politique de garde et de surveillance des dîneurs soumises

par le Service des ressources éducatives du CSSMB avec les recommandations suivantes :

- **QUE** le CSSMB encourage les écoles à promouvoir l'existence du Comité de parents pour le Service de garde lors de son assemblée générale;
- **QUE** le CSSMB offre un cadre de référence permettant aux directions d'établir le juste montant de contribution parentale reflétant la capacité financière des parents utilisateurs du Service de garde;
- **QUE** le CSSMB envoie à tous les parents les procédures à suivre lors d'incidents par l'école et le SDG, qu'ils soient mineurs ou majeurs;
- **QUE** le CSSMB s'assure qu'il y ait des services TES pour les élèves à besoins particuliers non codés dans les services de garde.

(Proposé par madame Lyne Beauchamp - Proposition adoptée à l'unanimité)

Copie conforme du projet de procès-verbal du 26 mars 2026
/rm